

QUELS DISPOSITIFS MOBILISABLES ?

Les aides individuelles

Elles favorisent la préservation de l'autonomie des personnes âgées dans leur lieu de vie. À travers les préconisations d'un ergothérapeute, elles peuvent par exemple participer au financement de barres d'appui, à l'installation d'un chemin lumineux ou à l'aménagement adapté d'une salle de bain.

Les actions collectives de prévention

Financées et implantées localement elles permettent aux personnes âgées qui y participent de stimuler leurs fonctions cognitives, de pratiquer une activité physique, d'améliorer leur hygiène de vie, d'enrichir leur vie sociale, de faciliter l'accès à la mobilité, de favoriser l'apprentissage du numérique...

L'aide aux proches aidants

Il s'agit de les sensibiliser, de les accompagner et de les soutenir pour qu'ils puissent vivre au mieux leur rôle d'aidant : information sur les dispositifs existants, formations pour accompagner l'aidé sans s'épuiser, préserver la santé et le bien être des proches aidants (ateliers nutrition, sophrologie...), soutien psychosocial collectif (groupe de parole) ou individuel...



EN CHIFFRES

La Conférence des financeurs de Meurthe-et-Moselle finance chaque année environ 150 projets permettant le déploiement de plus de 10 000 séances d'actions de prévention, bénéficiant à plus de 25 000 séniors.

NOUVEAUTÉ ! LA PLATEFORME DE PRÉVENTION SÉNIOR

Notre nouvel outil de cartographie en ligne recense toutes les actions de prévention favorisant l'autonomie des personnes de plus de 60 ans. Cette plateforme vous permet de visualiser, sur une carte et/ou sous forme de fiches, les actions qui se déroulent au plus près de chez vous et d'obtenir toutes les informations pratiques pour y participer.



[meurthe-et-moselle.fr/actions/
personnes âgées/conferencedesfinanceurs](http://meurthe-et-moselle.fr/actions/personnes-âgées/conferencedesfinanceurs)



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction de l'Autonomie
48 esplanade Jacques-Baudot
CO 900 19 - 54035 NANCY CEDEX
03 83 94 55 72
conferencedesfinanceurs@departement54.fr



[@departement54](http://meurthe-et-moselle.fr)

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle
48 esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54



PAO CD54 DIRCOM J. Baronnat - Photos istockphoto.com : DaniloAndjus, Highwaystairz-Photography, Wavebreakmedia - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - Imprimerie CD54 - Janvier 2023-13



**CONFÉRENCE DES FINANCEURS
DE LA PRÉVENTION
DE LA PERTE D'AUTONOMIE
PRÉVENIR POUR BIEN VIEILLIR !**



AUTONOMIE

LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

PRÉVENTION ET BIEN VIEILLIR UN ENJEU STRATÉGIQUE DE TAILLE !

HORIZON 2040

UN meurthe-et-mosellan
SUR TROIS sera âgé
de PLUS DE 60 ANS

QUATRE FOIS PLUS
de personnes âgées
de PLUS DE 80 ANS

POUR QUI ? POURQUOI ?

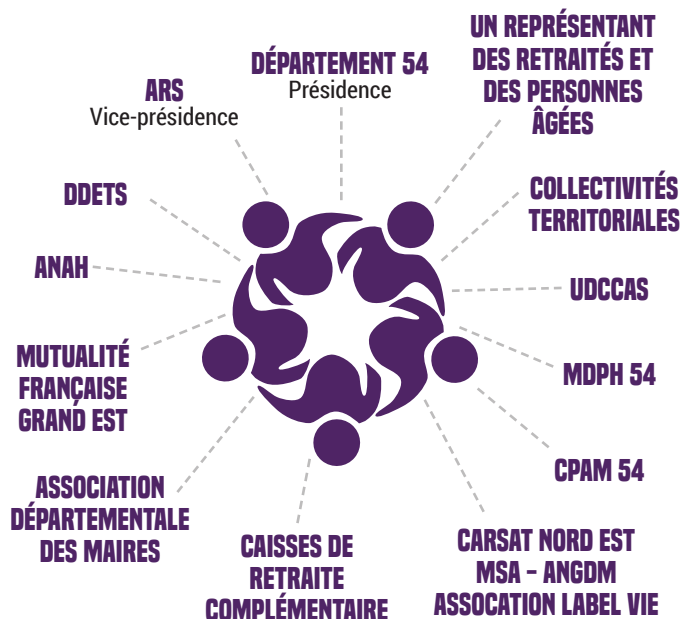
La mission de la Conférence des financeurs est de permettre à chaque personne de 60 ans et plus de vivre chez soi le plus longtemps possible. À l'échelle départementale, elle réunit les partenaires qui agissent pour préserver leur autonomie en finançant des actions de prévention collectives et individuelles.

SES FORCES

LA DIVERSITÉ DE SES MEMBRES ET SON FONCTIONNEMENT COLLABORATIF

Instance phare issue de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées (CFPPA) vise à développer une politique partagée en faveur du maintien de l'autonomie et à assurer la mise en œuvre partenariale d'actions favorisant le bien vieillir.

QUI SONT SES MEMBRES ?



Auxquels s'ajoutent pour la formation HABITAT INCLUSIF :

Direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle ARELOR, Union et Solidarité, Métropole du Grand Nancy Communauté de communes du Bassin de Pompey, Service Habitat du Département, Un représentant des personnes handicapées, Banque des Territoires, Groupe Action Logement Services

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

ANGMS : Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs

ARS : Agence Régionale de Santé

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MSA : Mutuelle Sociale Agricole

UDCCAS : Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale

QUEL EST SON RÔLE ?

À partir de son programme coordonné de prévention, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie définit annuellement son plan d'action.

Il s'articule autour de 6 priorités :

- Améliorer l'accès aux aides techniques individuelles, avec notamment l'appui d'ergothérapeutes pour l'évaluation des besoins en matière d'aides techniques et d'adaptation de l'habitat.
- Sensibiliser à la prévention et soutenir le développement d'actions collectives pérennes permettant la préservation de l'autonomie : lien social/santé globale - Bien vieillir/mobilité collective.
- Soutenir les actions de prévention collectives au sein des Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).
- Soutenir les actions de prévention des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD).
- Soutenir les proches aidants.
- Soutenir les programmes de prévention au sein des résidences autonomie via le forfait autonomie.



Les financements mobilisés pour mettre en œuvre son plan d'action sont attribués dans le cadre d'appels à projets annuels.